

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 octobre 2022

Message no 3.1.

### **Demande de crédit de CHF 50'000'000.- pour la construction d'une nouvelle école et installations sportives En Bouley**

---



#### **1. Organisation des infrastructures scolaires**

Avec la réalisation du projet de la nouvelle école En Bouley, les bâtiments scolaires auront les affectations suivantes :

- Ecole En Bouley et infrastructures sportives
  - Les élèves des degrés 1H à 6H.
- Ecole de la Ville
  - Les élèves des degrés 7H et 8H et du CESL/G.
- Halles de gym des Avoines
  - Les élèves de 7H et 8H et du CESL/G.
- Ecole de la Condémine
  - Le service de l'accueil extrascolaire, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil des enfants.

## **2. Projet nouvelle école En Bouley et infrastructures sportives**

Dans le cadre du projet de nouvelle école et d'infrastructures sportives En Bouley, la Commune de Romont a lancé une procédure de mandat d'études parallèles soumis à la législation sur les marchés publics.

Cette procédure a été remportée par l'équipe ALIENOR composée de :

- Architectes deillon delley architectes sa, Bulle.
- Ingénieurs civils GEX & DORTHE INGÉNIEUR CONSULTANTS SÀRL, BULLE.
- Constructeurs bois ERNE AG, PENTHALAZ.
- Architectes paysagistes L'Atelier du Paysage, Lausanne.

L'équipe a convenu, avec la Ville de Romont, de conclure un contrat d'entreprise totale avec la société ERNE AG HOLZBAU, les architectes et ingénieurs-es étant mandatés par l'entreprise totale.

Liste des intervenants-es :

### **Maître de l'ouvrage : Commune de Romont**

- Assistant au maître de l'ouvrage M. Noël Schneider, architecte.

### **Mandataires**

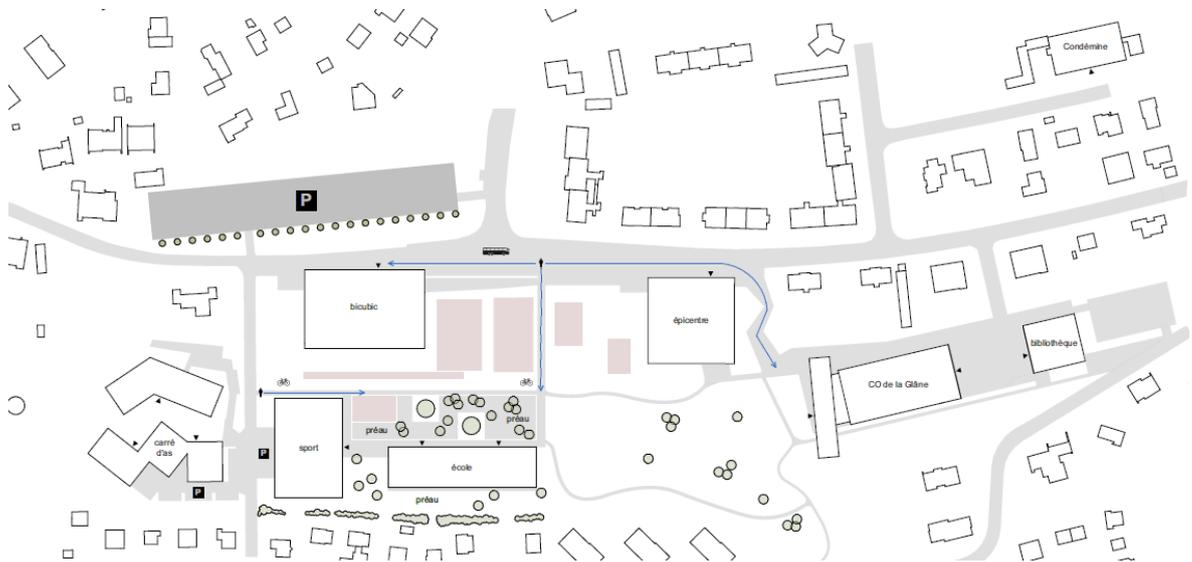
- Entreprise totale Erne AG Holzbau.
- Architecte deillon delley architectes sa.
- Architecte paysagiste L'Atelier du paysage Sàrl.
- Ingénieur civil Gex et Dorthe ingénieurs consultants Sàrl.
- Ingénieurs bois Erne AG Holzbau.
- Spécialiste AEAI Erne AG Holzbau.
- Thermicien Sorane SA.
- Ingénieur acoustique Triform SA.
- Ingénieur E Pro-Inel SA.
- Ingénieur CV Chuard SA.
- Ingénieur S Raboud Technique du bâtiment Sàrl.

L'entreprise totale devra, en particulier, tenir compte, dans l'exécution de ses prestations, y compris pour ses sous-traitants-es, qui incluent les fournisseurs-euses et mandataires :

- Des dispositions légales communales, cantonales et fédérales.
- Des règles de l'art de construire généralement reconnues.
- Des règles administratives en vigueur sur le lieu d'exécution du projet.
- Des impératifs de sécurité et des dispositions contenues dans la loi et les ordonnances concernant la sécurité au travail.
- Des conditions locales de travail des employé-e-s dans la branche, de la législation sur le travail « au noir », des dispositions relatives à l'égalité de traitement entre hommes et femmes et de la législation en matière de travailleurs-euses détaché-e-s.
- Des dispositions concernant la protection de l'environnement.
- Des conditions du permis de construire.

### 3. Description du projet

- Situation du projet



Les bâtiments de l'école et des salles de gymnastique s'implantent sur une partie (env. 14'000m<sup>2</sup>) de la parcelle art. 397 RF de la Commune de Romont avec une orientation Sud-Est vers la Glâne. Ils se situent en aval des salles du Bicubic, du complexe sportif et culturel de l'Épicentre et du CO de la Glâne.

Le projet est conforme à la réglementation de la zone d'intérêt générale 1 (ZIG 1).

Un accès piétonnier spécifique depuis l'esplanade d'Arruffens sera aménagé pour les élèves de l'école En Bouley, permettant ainsi de séparer le flux avec les élèves du COGL.

Les élèves accéderont au bâtiment par deux entrées situées au rez-de-chaussée supérieur et les élèves des degrés 1H et 2H pourront aussi accéder à leur classe par le rez-de-chaussée inférieur.

Les salles de gym seront accessibles depuis l'extérieur par la cour d'école qui sera l'entrée principale et pour l'entrée de service par un accès côté route En Bouley.

Le bâtiment scolaire et les salles de gym sont reliés par un corridor enterré au rez-de-chaussée inférieur.

Quatre places de stationnement sont situées à l'Ouest du bâtiment des salles de gymnastique côté route En Bouley.

Les aménagements extérieurs offrent des places de stationnement pour les vélos, des espaces de jeux, de récréation, de sport et didactiques différenciés en fonction des degrés.

- **Programmes des locaux**

Le projet ALIENOR se caractérise par une construction en deux volumes en bois contenant, pour l'un, l'ensemble des classes distribuées sur trois étages dont un partiellement enterré, et pour l'autre contenant les deux salles de gymnastique séparées par une sorte de pont permettant de voir dans les deux salles.

Tout au long du processus d'élaboration du cahier des charges, durant le MEP et jusqu'à la finalisation des plans, les différents-es utilisateurs-trices ont pu s'exprimer et faire valoir leurs souhaits par leurs représentants-es lors des séances avec les mandataires. Ils ont également participé à des visites d'écoles et de sites sportifs.

### Le bâtiment des classes enfantines et primaires est organisé sur 3 étages

Au rez-de-chaussée inférieur se situent

- 8 classes enfantines,
- 4 cuisines,
- 200 places dans les abris de protection civile.

Au rez-de-chaussée supérieur se situent

- 2 salles primaires,
- 1 salle enfantine subdivisible,
- 2 salles primaires subdivisibles,
- 3 salles ACM,
- 2 salles d'appui,
- 1 cuisine pour l'enseignement,
- 1 salle de travail pour les maîtres-esses comprenant une partie pour l'économat,
- 1 salle des maîtres-esses,
- 1 bureau pour la direction d'école,
- 1 bureau pour le secrétariat d'école et 1 infirmerie.

Au 1<sup>er</sup> étage se situent

- 16 salles primaires,
- 8 salles d'appui.

Les liaisons entre les étages s'effectuent par des escaliers en nombres suffisants favorisant ainsi l'accès des élèves à leur classe sans devoir parcourir de longs couloirs. De même, un ascenseur facilitera l'accès des élèves à mobilité réduite.

### Le bâtiment des infrastructures sportives est organisé sur 2 étages

Au rez-de-chaussée inférieur se situent

- 1 salle de gymnastique spécialisée,
- 1 salle de gymnastique double,
- 1 local de rangement de matériel pour la salle double,
- 1 local de rangement pour les terrains extérieurs,
- 6 vestiaires élèves,

- 2 vestiaires enseignants-es,
- 175 places dans les abris de la protection civile.

Au rez-de-chaussée supérieur se situent

- 1 salle de rythmique pour les classes 1H et 2H qui peut faire office de salle de réunion pour 100 personnes,
- 1 local de rangement pour la salle rythmique,
- 2 vestiaires élèves,
- 1 vestiaire enseignants-es,
- 1 salle de réunion,
- 1 kitchenette/bar,
- 1 galerie surplombant la salle spécialisée et la salle double avec un accès pour le public.

La liaison entre les deux étages s'effectue par un escalier circulaire situé à l'entrée principale. Un ascenseur facilitera l'accès des personnes à mobilité réduite à la galerie.

Les locaux techniques, de conciergerie et les sanitaires sont répartis entre le rez-de-chaussée inférieur et supérieur.

- **Aménagements extérieurs**

Les aménagements extérieurs sont divisés en plusieurs zones :

- Un préau principal situé côté Bicubic. Celui-ci comprend un terrain de sport en revêtement synthétique epdm, des zones de rencontre en revêtement concassé, des carrés fleuris ainsi que des arbres ; un cheminement en revêtement en dur l'entoure, permettant ainsi aux véhicules d'urgence d'accéder aux bâtiments.
- Un parking paysager se situe côté bâtiment des sports entrée secondaire.
- Des gradins dans la pente ainsi que des escaliers relient la partie en amont du site à la partie avale.
- Le préau des classes enfantines comprend une aire de jeux en copeaux, un potager didactique ainsi que des arbres de différentes essences.
- Un filtre végétalisé délimite le site avec la zone d'habitation En Bouley.

- **Salle de gymnastique spécialisée**

Pour rappel, le Groupement Artistique du Sud Fribourgeois (GASF) est un club de gymnastique actif dans le Sud fribourgeois. À la suite de la réaffectation en 2020 de la salle de gymnastique du COGL, le GASF ne dispose plus de ses propres locaux. Il a par conséquent approché la Commune de Romont, par courrier du 29 juin 2020, afin de se joindre à cette dernière dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire sur le site En Bouley.

La Commune a accédé à sa demande et les deux parties se sont liées par une convention permettant ainsi d'intégrer le projet de la salle de gymnastique spécialisée au MEP.

Les raisons de ce choix ont été les suivantes :

Avec le projet initial, la Commune de Romont devait construire une salle de gymnastique triple pour les besoins scolaires. La possibilité de bénéficier en journée d'une salle différente et unique pour l'enseignement du sport a vite fait son chemin tant pour les enseignant-e-s de sport que pour le conseil communal. Le fait de pouvoir répondre au besoin d'une société sportive en mal de locaux a aussi été prépondérant sans parler de l'opportunité de compléter le site sportif En Bouley avec une salle unique qui sera utile à d'autres sociétés de gymnastique et sportives.

Initialement, le coût du projet de la salle spécialisée devait être assumé par le Centre de Gymnastique Régional de Romont (CGRR), société coopérative créée le 13 janvier 2021 par des membres du GASF. A l'issue du MEP, la convention signée par les deux partenaires laissait un délai de réflexion au CGRR quant à la poursuite de sa collaboration avec la Commune et ainsi celui-ci pouvait faire valoir son droit de sortie du projet.

Par courrier daté du 18 février 2022, le CGRR informait la Commune de Romont de son renoncement au financement de cette salle de gym spécialisée en raison des coûts qu'il n'arriverait pas à assumer. Avec cette nouvelle donne, la Commune de Romont se retrouvait dans la situation initiale en termes de choix pour les salles de sports, soit renoncer à la construction de la salle spécialisée et revenir à une salle triple. Après de nombreux contacts et discussions avec les architectes, le GASF, le COGL et le service des sports du canton de Fribourg il s'est avéré que le choix de construire cette salle spécialisée était le plus pertinent pour les raisons évoquées plus haut. Il faut rajouter d'une part que la différence du coût entre une salle triple et cette salle spécialisée était de l'ordre de CHF 500'000.- en moins et d'autre part que le fait de disposer d'une deuxième salle triple, après celle du Bicubic, n'ajouterait pas de plus-value sur le site d'Arruffens contrairement à une salle spécialisée.

Avec ce changement, la Commune demeure l'unique maître d'ouvrage et par conséquent l'unique contributeur aux coûts. Une nouvelle convention est en cours de réalisation entre le GASF et la Commune de Romont car il faut savoir qu'une contribution financière au projet de la part de la Loterie Romande se fera par le GASF.

- **Synergies avec le COGL**

Rapidement, il est apparu que des synergies importantes devraient être envisagées avec le COGL. Plusieurs points ont été identifiés à savoir pour le réseau électrique en créant une société d'autoconsommation, pour l'informatique en bénéficiant d'une gestion commune du réseau, pour le système d'accès avec des badges identiques, pour certains travaux de conciergerie, pour la gestion des déchets etc.

Les salles de sport et les infrastructures sportives du site feront aussi l'objet d'une gestion commune. Des synergies ont aussi été évoquées pour l'enseignement. Des discussions avec les différents-es acteurs-trices ont déjà commencé et toutes ces synergies envisageables feront l'objet de conventions entre le COGL et la Commune de Romont.

Il s'agit d'éviter des doublons et d'être le plus efficient possible dans l'exploitation de toutes ces infrastructures situées sur le site d'Arruffens.

## 4. Travaux

### • **Descriptif technique des bâtiments**

L'ensemble du projet est construit majoritairement en bois préfabriqué ce qui garantit, par la rationalité du système proposé, une certaine source d'économie et également une construction rapide et efficace.

#### Bâtiment des classes

##### Structure

La partie inférieure arrière est entièrement enterrée et en béton. Elle contient les abris PC et les locaux techniques. La structure en bois de l'école est constituée de poteaux et de sommiers en bois lamellé-collé. Les planchers de l'école sont constitués de dalles mixtes bois-béton pré-assemblées en atelier, excepté les dalles entièrement en béton des abris PC. La toiture de l'école est composée de dalles mixtes bois-béton également. Les couverts d'entrée de l'école primaire et les avant-toits de l'école enfantine sont réalisés en panneaux bois lamellé-collé-croisé. Des poteaux servent de support aux couverts de la partie primaire et des suspentes métalliques supportent les avant-toits de la partie l'enfantine.

##### Intérieur

##### Sols

- Les salles de classe et les différents bureaux : linoléum.
- Les couloirs de circulation : eubolith (sol coulé).
- Les sanitaires : carrelages.

##### Parois

- Les salles de classe et les différents bureaux : bois panneaux 3 plis.
- Les cages d'escaliers : béton.
- Les sanitaires : faïences.

##### Plafonds

- Principalement en bois avec des caissons pour l'isolation acoustique.

##### Equipement

- Les salles de classe sont équipées notamment d'armoires murales, d'un lavabo et d'un tableau interactif.

#### Bâtiment des salles de sport

##### Structure

Le socle en béton comprend une partie adossée au terrain, en L, contenant le local engins dans son aile Ouest et un abri PC dans son aile Nord. Cette partie d'ouvrage est entièrement en béton. Elle se poursuit sur les pignons par deux murs en béton de 4 mètres de hauteur environ, encastrés dans le radier et qui supportent les façades en bois. Au

centre du bâtiment se trouve un noyau transversal en béton qui s'élève sur deux étages et qui comprend, entre autres, les vestiaires et locaux sanitaires ; la dalle supérieure de ce noyau sert d'appui aux poutres à grandes portées de la toiture.

La structure en bois est composée de poteaux en bois lamellé-collé. La toiture est principalement composée d'une dalle en bois de type Lignotrend. Dans d'autres zones de cette toiture, elle est constituée de caissons bois isolés et de dalles en bois lamellé-collé-croisé.

#### Intérieur

##### Sols

- La salle de gym double, sol sportif : type POLYmatch Tenero.
- La salle de rythmique et la salle de réunion : parquet en chêne.
- Les vestiaires, douches et la kitchenette/bar : carrelage.
- Les couloirs de circulation : eubolith (sol coulé).
- La salle de gym spécialisée : béton.

##### Parois

- La salle de gym double, et la salle spécialisée : principalement en bois panneaux 3 plis.
- Les couloirs, les vestiaires et la salle de réunion : béton.
- Les douches : faïences.

##### Plafonds

- La salle de gym double, la salle de rythmique et la salle spécialisée : principalement en bois.
- Les vestiaires, douches, salle de réunion et la kitchenette/bar : faux plafonds de type bac rectangulaire.

##### Équipement

- La salle de gym double : équipement selon les normes requises pour l'enseignement du sport au niveau primaire.
- La salle de rythmique : équipement selon les normes requises pour l'enseignement du sport au niveau enfantine.
- La salle de gym spécialisée : équipement selon les normes requises pour la pratique de la gymnastique artistique et aux agrès.

#### Utilisation du bois

Le bois sera fourni par la corporation forestière Glâne/Farzin et utilisé selon la répartition suivante :

- Structure porteuse ; fermes, poteaux, sommiers et solives : essence épicéa, lasure de protection anti UV incolore.
- Ossature parois extérieures : lamellé-collé, essence épicéa.
- Façades ; lames de bardage, carrelats et embrassures : sapin blanc en lames verticales, lasure de pré grisaillement.
- Fenêtres bois-métal et poteaux-traverses bois-métal : essence sapin blanc, lasure naturelle.

- Ossature parois intérieures ; lamellé-collé : essence sapin blanc/épicéa.
- Panneaux bois parois intérieures ; panneaux 3 plis : essence épicéa, lasure de protection anti UV incolore.
- Aménagement extérieur ; bordures potager, mobilier extérieur : essence chêne.

Le volume total de grumes est estimé à 7'300 m<sup>3</sup> +/-10 %.

#### Exigences thermiques

Les exigences thermiques respectent les prescriptions du canton de Fribourg pour une équivalence Minergie P sans certification.

- Production de chaleur et chauffage

Le recours aux agents énergétiques d'origine fossile n'est pas autorisé pour la production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le raccordement au réseau de chauffage à distance prévu permet de respecter les exigences de Minergie P et du canton.

- Confort thermique en été

L'ensemble des locaux fonctionne en ventilation naturelle pour le confort estival. Aussi il est important d'ouvrir tous les ouvrants à disposition la nuit et le matin, lorsque les températures sont fraîches. Certains locaux (salles de gym, salles communes) sont équipés d'ouvrants motorisés. Leur automatisation permet un rafraîchissement optimum. Le libre passage de l'air ne peut être limité par des obstacles (rideaux par exemple).

- Ventilation naturelle (air hygiénique)

Les salles de gym fonctionnent sans installation de ventilation mécanique pour l'apport d'air hygiénique, y compris en période hivernale. A cet effet, les ouvrants de ventilation naturelle sont dimensionnés et automatisés pour garantir une bonne qualité de l'air. L'occupant peut en tout temps déroger à l'automatisation en cas d'inconfort.

#### Toitures des bâtiments

La toiture du bâtiment de l'école se compose d'une installation de panneaux photovoltaïques, d'un complexe végétalisé et d'une dalle bois-béton ; celle des salles de gym se compose d'une installation photovoltaïque, d'un complexe végétalisé et de bois Lignotrend.

Les deux toitures seraient recouvertes de 732 panneaux photovoltaïques. Selon les obligations légales, ce sont 76 panneaux photovoltaïques qui devraient être installés. La Commune envisage de mettre 656 panneaux photovoltaïques supplémentaires vu la possibilité de créer une société d'autoconsommation avec le COGL.

<b>5. Devis général</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<u>Détail par CFC</u>		
<b>1 Travaux préparatoires</b>		<b>1'167'552.-</b>
Relevés, études géotechniques	36'396.-	
<b>12 Protections, aménagements et provisoires</b>	117'360.-	
<b>13 Installations de chantier en commun</b>	789'096.-	
<b>15 Adaptation du réseau de conduites existant</b>	49'200.-	
<b>17 Travaux Spéciaux de génie civil</b>	175'500.-	
<b>2 Bâtiment</b>		<b>38'619'300.-</b>
20 Excavation	757'548.-	
<b>21 Gros-œuvre 1</b>	16'999'913.-	
<b>22 Gros-œuvre 2</b>	2'240'256.-	
<b>23 Installations électriques</b>	3'320'511.-	
<b>24 Installations CVC, automatismes du bâtiment</b>	1'703'760.-	
<b>25 Installations sanitaires</b>	1'291'597.-	
<b>26 Installations de transport, installations de stockage</b>	120'000.-	
<b>27 Aménagements intérieurs 1</b>	2'495'333.-	
<b>28 Aménagements intérieurs 2</b>	2'852'218.-	
<b>29 Honoraires</b>	6'838'164.-	
<b>4 Aménagements extérieurs</b>		<b>2'111'983.-</b>
40 Mise en forme du terrain	284'820.-	
<b>41 Constructions</b>	156'053.-	
<b>42 Jardins</b>	756'131.-	
<b>44 Installations</b>	191'520.-	
<b>45 Conduites à l'intérieur de la parcelle</b>	85'482.-	
<b>46 Tracés</b>	637'977.-	
<b>5 Frais secondaires</b>		<b>797'489.-</b>

<b>52 Documentation et présentation</b>	<b>252'785.-</b>	
<b>53 Assurances</b>	<b>237'600.-</b>	
<b>56 Frais secondaires divers</b>	<b>307'104.-</b>	
<b>9 Ameublement et décoration</b>		<b>308'482.-</b>
<b>90 Meubles</b>	<b>254'072.-</b>	
<b>92 Textiles</b>	<b>54'410.-</b>	
<b>Total intermédiaire</b>		<b>43'004'806.-</b>

#### **Prestation proposée en complément de l'offre (options)**

Installation photovoltaïque 656 panneaux		<b>444'960.-</b>
Fourniture et pose de 33 tableaux interactifs		<b>264'000.-</b>
Système d'accès et de contrôle par badges		<b>143'612.-</b>
Société d'autoconsommation, raccordement au bâtiment du COGL		<b>262'767.-</b>
Réseau informatique, fourniture et pose des composants actifs		<b>46'541.-</b>
Fourniture et pose du mobilier école hors agencement		<b>1'170'656.-</b>
Fourniture équipement et matériel salle de gym double		<b>298'410.-</b>
Équipement machines et matériel conciergerie		<b>46'426.-</b>
Taxes raccordements et émoluments permis de construire		<b>303'975.-</b>
Frais du MO, divers et imprévus		<b>439'103.-</b>
<b>Total HTS</b>		<b>46'425'256.-</b>
TVA 7.70 %		<b>3'574'744.-</b>
<b>Total TTC</b>		<b>50'000'000.-</b>

#### Analyse financière

Dans le cadre du MEP était intégrée une expertise financière des 4 derniers projets retenus. Un bureau a été mandaté en tant qu'économiste de la construction pour :

- analyser la géométrie ainsi que la rationalité des volumes et surfaces de chacun des 4 projets finalistes ;
- effectuer une expertise financière de ces 4 projets retenus pour la décision finale.

En voici les conclusions :

A l'issue de cette expertise, il est ressorti que les ratios de coût de construction pour le bâtiment scolaire, compris entre CHF 874.- TTC/m<sup>3</sup> et CHF 899.- TTC/m<sup>3</sup>, sont relativement similaires. Ils sont par ailleurs cohérents par rapport aux ratios usuels de CHF 900.- TTC/m<sup>3</sup> que l'on retrouve habituellement sur ce type de projet.

De la même façon, les ratios des candidats-es pour les salles de sport sont relativement similaires et cohérents par rapport aux ratio usuel de CHF 600.-TTC/m<sup>3</sup>.

Le projet ALIENOR étant le plus compact des salles de sports, il présente naturellement le ratio le plus bas à environ CHF 510.- TTC/m<sup>3</sup>.

Les matérialités étant quant à elles assez semblables pour tous les projets, aucune variation de coût n'est à signaler sur cet aspect.

Pour finir, le projet ALIENOR, plus dense et plus compact, présente naturellement le coût le plus bas.

## **6. Subventions et contributions**

Pour le bâtiment scolaire et la salle de gym double, le montant de la promesse de subvention cantonale est estimé à CHF 1'900'000.-.

Une subvention estimée à CHF 80'000.- sera accordée par le canton pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

Un montant pourra être prélevé du fond communal pour la protection civile pour la réalisation des abris, soit CHF 562'500.- (375 places x CHF 1'500.-).

Par le biais de la société le GASF, la contribution LoRo-Sport-Fribourg pour l'équipement et la réalisation de la salle spécialisée de gymnastique est estimée à CHF 700'000.-.

Le montant total des subventions et de la contribution LoRo-Sport-Fribourg est ainsi estimé à CHF 3'242'500.-.

## **7. Planning des travaux**

Le projet sera mis à l'enquête dès que le crédit sera accepté par le conseil général afin de permettre la délivrance du permis de construire pour mars 2023. Les travaux de terrassement commenceront en mars/avril 2023. Le chantier suivra son cours pour une remise des bâtiments pour la rentrée scolaire 2024 – 2025. Durée du chantier 16 mois.

## **8. Demande de crédit et charges financières**

### **Frais financier**

Amortissement	3.0 % de	CHF	50'000'000.-	CHF	1'500'000.-
Intérêts	2.0 % de	CHF	50'000'000.-	CHF	1'000'000.-

### **Estimation des charges d'exploitation**

Chauffage, électricité, conciergerie	CHF	450'000.-
--------------------------------------	-----	-----------

<b>Charge financière annuelle</b>	<b>CHF</b>	<b><u>2'950'000.-</u></b>
-----------------------------------	------------	---------------------------

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 50'000'000.- pour la construction de la nouvelle école et des installations sportives En Bouley.

Romont, septembre 2022

Le conseil communal

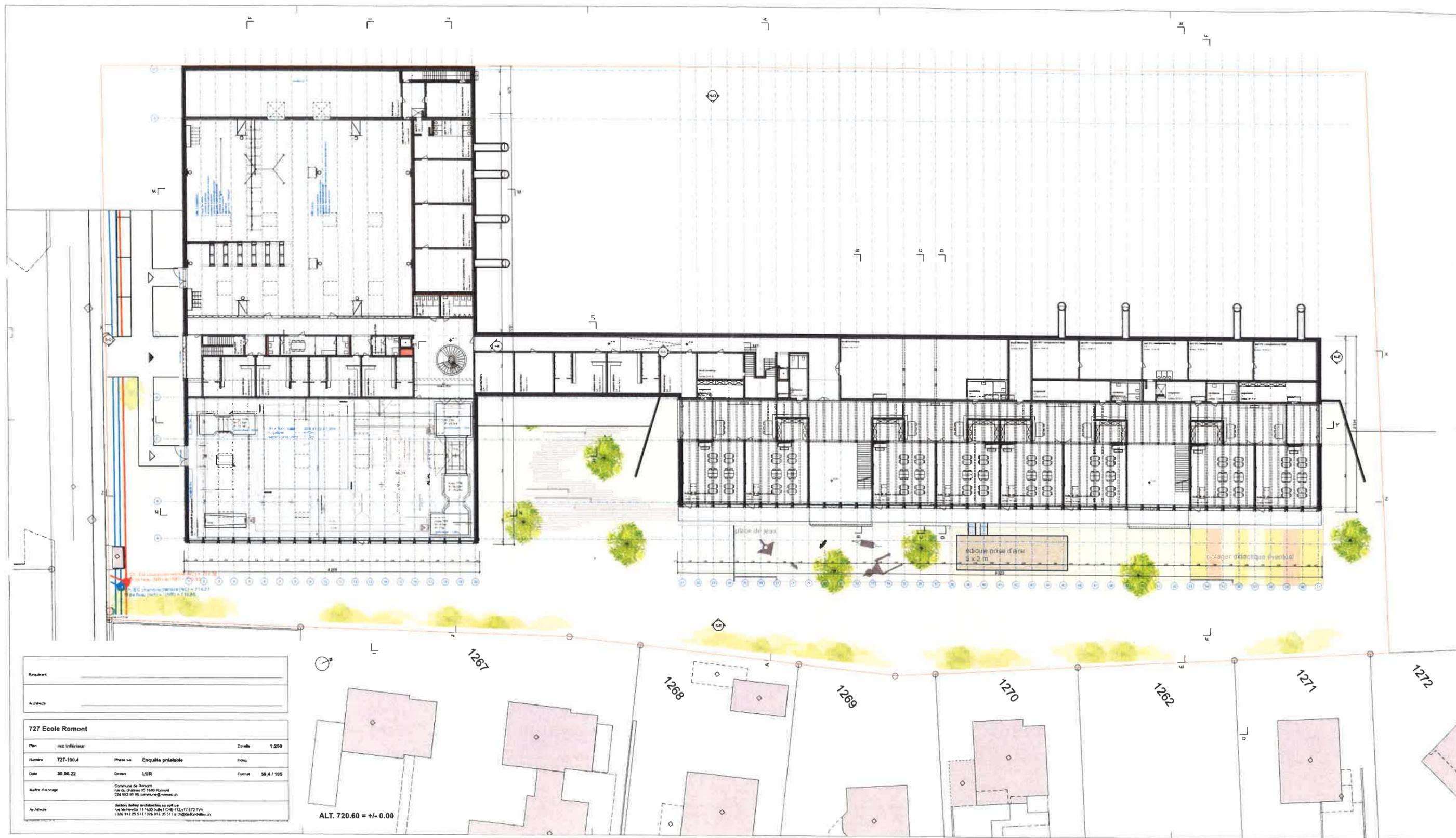
### Annexes

- plans des bâtiments
  - implantation/rez inférieur/rez supérieur/1<sup>er</sup> étage/coupes/façades

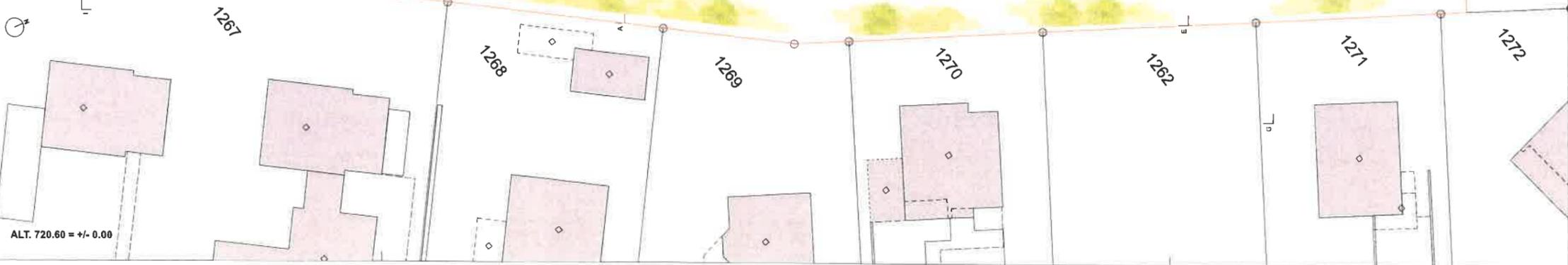


Requérant			
Architecte			
<b>727 Ecole Romont</b>			
Plan	Implantation	Echelle	1:500
Numéro	727-100.1	Phase ou	Enquête préalable
Date	30.05.22	Dessin	LUR
Maître d'ouvrage	Commune de Romont rue du Château 95 1680 Romont 026 852 90 90 commune@romont.ch		
Architecte	dellon dellay architectes sa sfl sa rue Micherette 11 1630 Laillé   CHE-112.877.670 TVA t 026 912 25 51   026 912 05 51   arch@dellondellay.ch		

  
 ALT. 720.60 = +/- 0.00



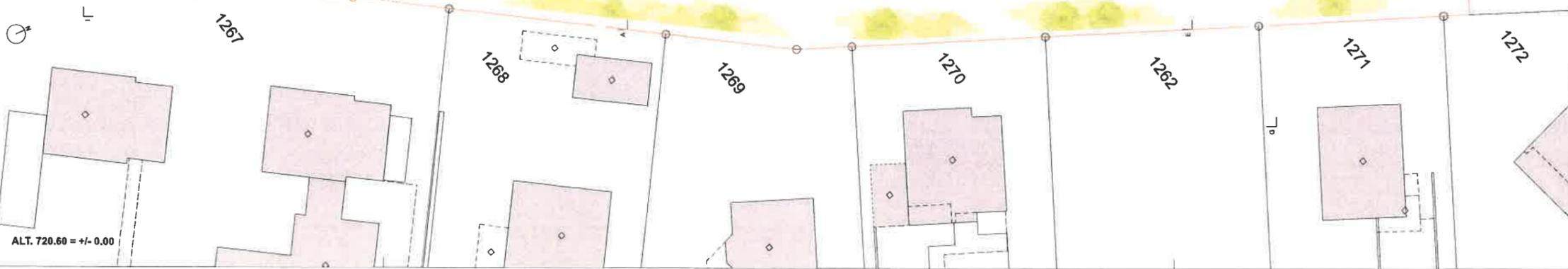
Regardant			
Architecte			
<b>727 Ecole Romont</b>			
Plan	rez inférieur	Echelle	1:200
Numero	727-100.4	Phase sa	Enquête préalable
Date	30.06.22	Dessin	LUR
Maître d'ouvrage	Commune de Romont Mairie de Châleins 95 1800 Romont 028 662 89 90 commune@romont.ch		
Architecte	Gastony de la Haye architectes sa c/o sa rue Ménétrier 11 1630 Sully   CH-112 97 670 TVA t 028 912 25 51 f 028 912 25 51 v.rdg@delahaye.ch		



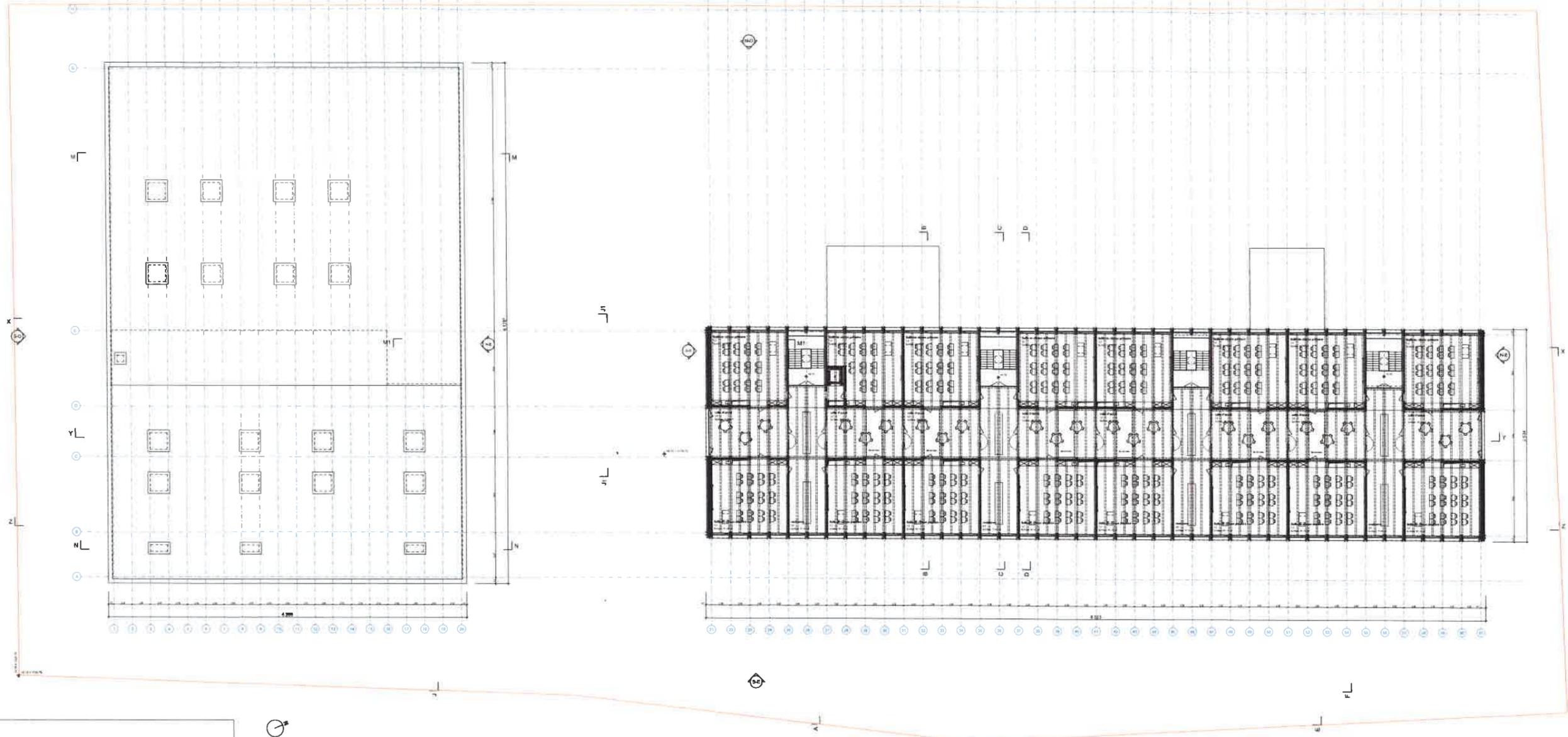
*Handwritten signature and initials in blue ink.*



Requérant			
Architecte			
<b>727 Ecole Romont</b>			
Plan	trac supérieur	Echelle	1:200
Nom	727-106.3	Phase ou	Enquête préalable
Date	30.06.22	Dessin	LUR
Membre d'avant-projet	Commune de Romont rue du Château 95 1680 Romont 026 902 90 90 commune@romont.ch		
Architecte	Daniel Kälin architectes sa srl rue de la Gare 11 1000 Lausanne 1206 11 27 27 114 1 026 912 25 51 1 026 972 05 51 la@dkas.ch		



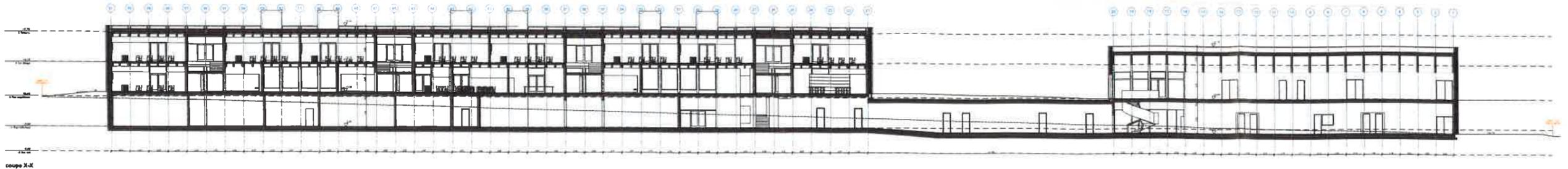
*[Handwritten signature]*  
*[Handwritten initials]* Bee  
 Sm



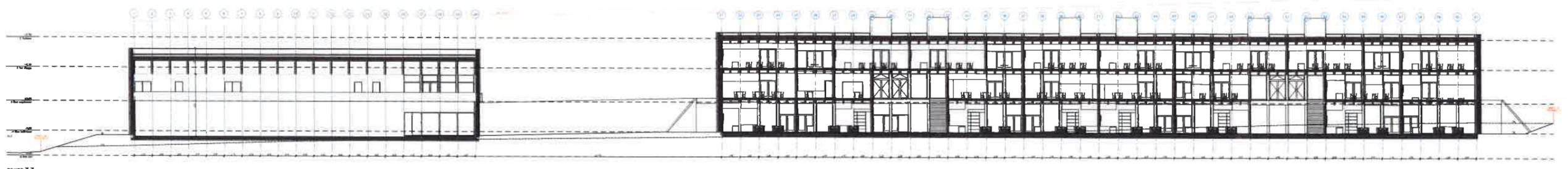
Requiert			
Architecte			
<b>727 Ecole Romont</b>			
Plan	1er étage	Échelle	1:200
Nombre	727-100.2	Phase de	Enquête préalable
Date	30.08.22	Quantité	LUR
Matériau	Construction de Romont rue de l'Écluse 25 1020 Romont 021 852 80 85 romont@romont.ch		
Architecte	Studio d'Architecture et d'Urbanisme rue de l'Écluse 11 1020 Romont   021 852 80 85 1 020 812 25 51   021 852 80 85   1 020 812 25 51   1 020 812 25 51		

ALT. 720.60 = +/- 0.00

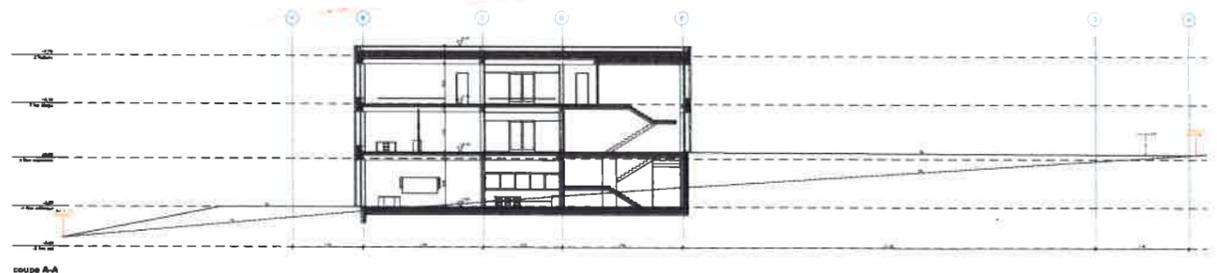
Handwritten notes in blue ink, including a signature and the letters 'Su'.



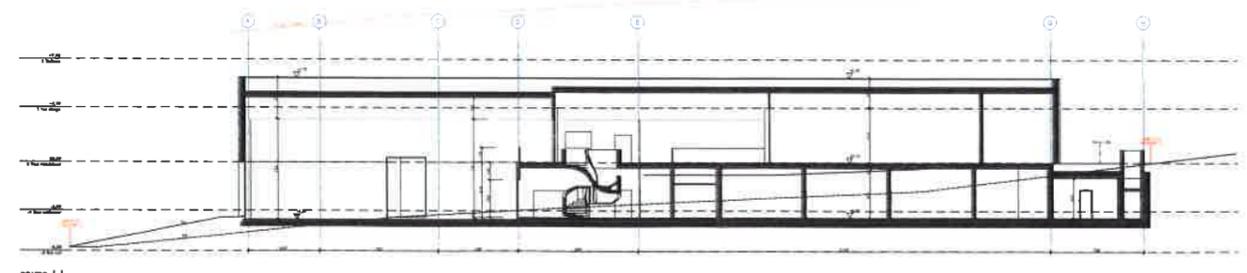
coupe X-X



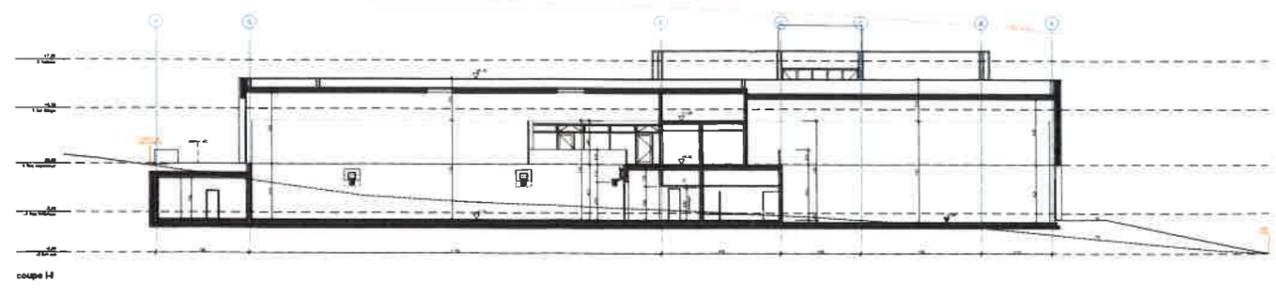
coupe Z-Z



coupe A-A



coupe J-J

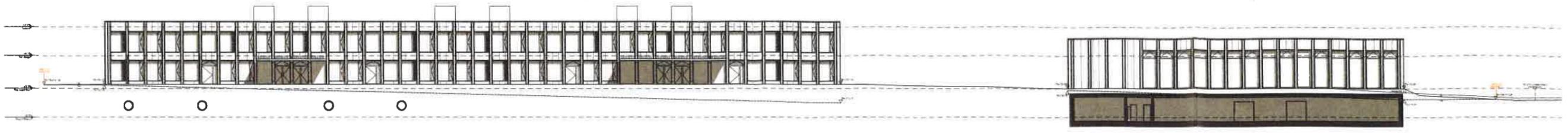


coupe I-I

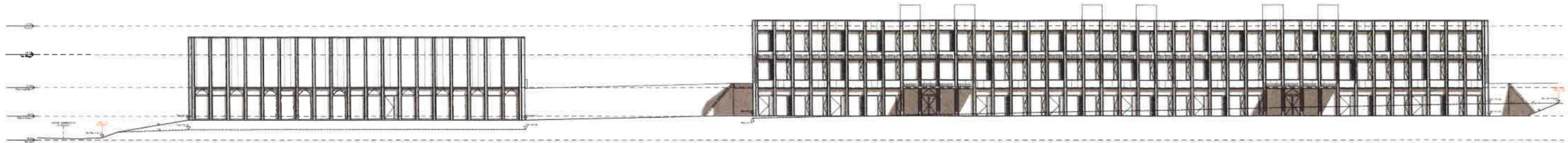
Equipe:			
Architecte:			
<b>727 Ecole Romont</b>			
Plan:	Coupages	Échelle:	1:200
Niveau:	727-100.5	Phase de:	Enquête préalable
Date:	30.06.22	Destin:	LUR
Maitre d'ouvrage:	Commune de Romont rue du Château 25 1600 Romont 026 662 30 90 commune@romont.ch		
Architecte:	dillon d'elley architectes sa srl sa rue de la Gare 11 1026 Yverdon   CH-1026 YVERDON   T +41 26 912 25 51   F +41 26 912 05 51   arch@dillonelley.ch		

ALT. 720.60 = +/- 0.00

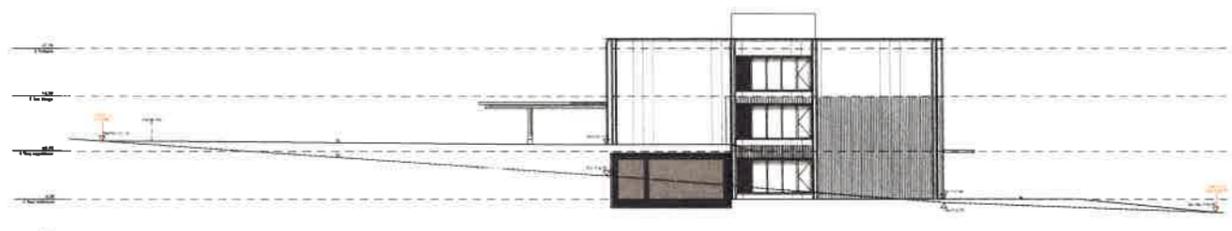
*Handwritten signature and initials: Jc Be Sn*



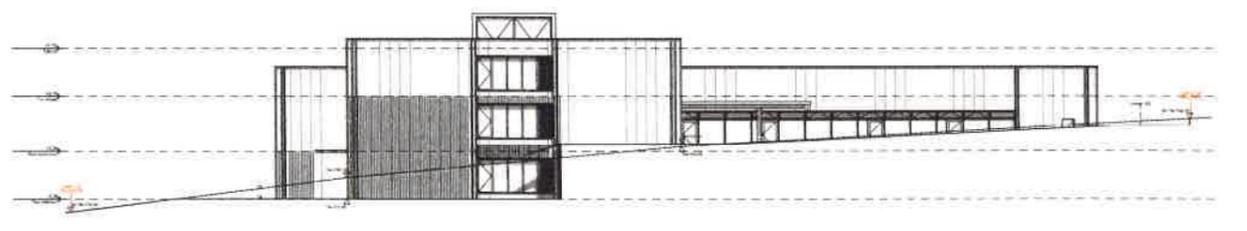
façade Nord-Ouest



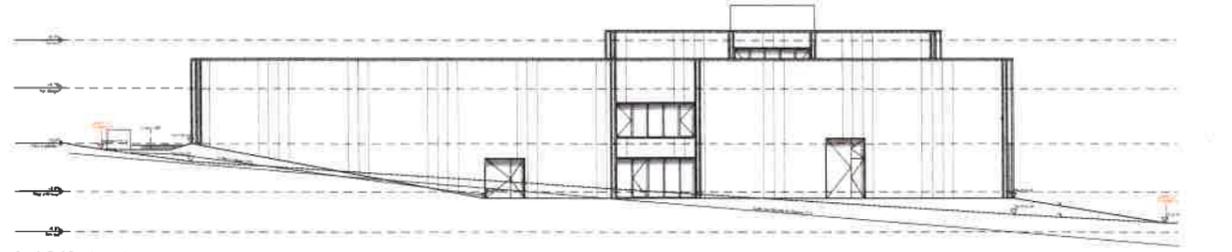
façade Sud-Est



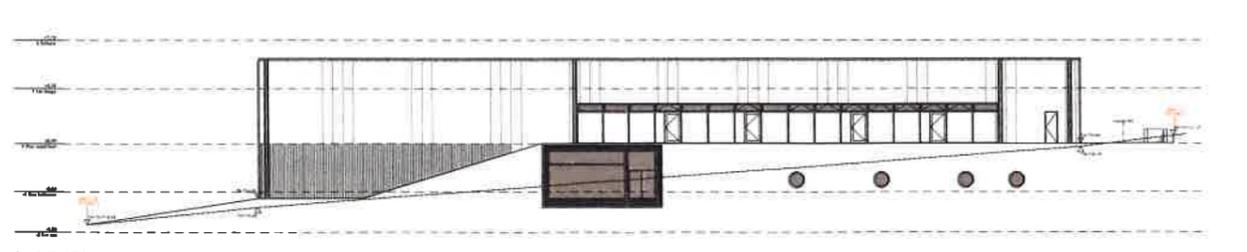
façade Sud-Ouest\_école



façade Nord-Est\_école



façade Sud-Ouest\_sport



façade Nord-Est\_sport

Regardant			
Architecte			
<b>727 Ecole Romont</b>			
Plan	Facades	Echelle	
Numero	727-100.5	Phase	enquête préalable
Date	30.06.22	Dessin	LUR
Maire d'ouvrage		Commune de Romont rue de Châlon 35 1600 Romont 026 862 90 90 commune@romont.ch	
Architecte		Büro der Architekten SA SA SA rue Richemond 11 1630 Mabley CH-1125/17/170 TUN 1 026 912 25 51 / 026 912 25 51 / arch@bdrarchitecten.ch	

ALT. 720.60 = +/- 0.00

*Handwritten signature and initials*  
B  
S